



RETRAITÉS



SANTÉ
SOCIAUX



SERVICES



INTERCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 6

26 juin 2020

*Communiqué commun de la CFDT Retraités et
des fédérations CFDT Santé Sociaux, Services, Interco*

Les fédérations CFDT Santé Sociaux, Services, Interco et la CFDT Retraités demandent le versement de la prime Covid-19 aux professionnels de l'aide à domicile

Contacts :

CFDT RETRAITES

Nicole Chauveau
Secrétaire nationale
06 87 72 86 04

CFDT SANTE SOCIAUX

Loïc Le Noc
Secrétaire national
06 27 73 14 50

CFDT SERVICES

Véronique Revillod
Secrétaire générale
adjointe
07 68 91 79 26

CFDT INTERCO

Catherine Blanc
Secrétaire nationale en
charge du travail social
06 81 53 36 39

Il y a deux mois, le gouvernement annonçait qu'une prime serait versée aux services d'aide à domicile du secteur médico-social. Il renvoya ensuite le versement de cette prime aux départements qui sont les principaux financeurs de ce secteur.

Les fédérations CFDT Santé Sociaux, Services, Interco et la CFDT Retraités demandent le versement de cette prime aux professionnels de l'aide à domicile, sans attendre le résultat plus qu'incertain des discussions entre l'État et les départements. Les personnels des services d'aide à domicile ne doivent pas faire les frais du bras de fer entre l'État et les conseils départementaux pour le financement de la prime promise par le gouvernement.

Les fédérations rappellent le rôle qu'ont joué les services à domicile pendant la crise sanitaire, en assurant les interventions auprès des personnes les plus fragiles et les plus à risque, ou en prenant en charge des sorties d'hospitalisation de patients contaminés ou non. Ils ont évité ainsi nombre d'hospitalisations, le plus souvent de personnes très âgées. Ils ont contribué au maintien d'un lien social particulièrement crucial pour rompre l'isolement de certains. Les professionnels, des femmes dans la quasi-totalité, ont été particulièrement exposés au risque de contamination, en particulier dans les premières semaines par manque de matériel de protection.

Le secteur fait face à de réelles difficultés de recrutement, tant la faiblesse des salaires, les conditions de travail difficiles, l'importance du travail à temps partiel contraint le rendent peu attractif.

Obtenir cette prime serait un premier signe de reconnaissance. Elles ne comprendraient pas que le « domicile » reste à l'écart des améliorations qui pourraient intervenir dans d'autres secteurs du monde sanitaire et médico-social.